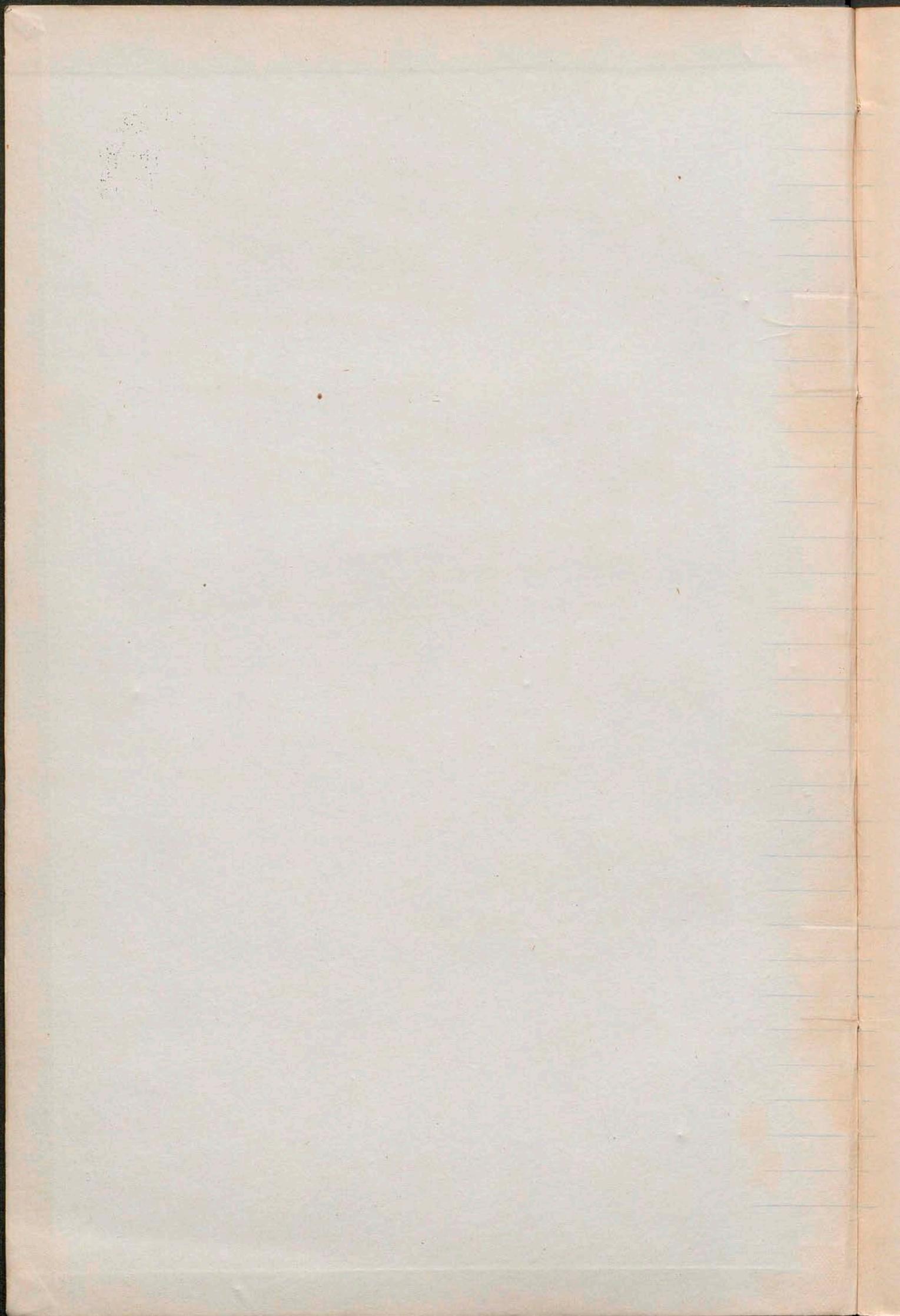


9^m Commission relative aux
enterrements civils ou religieux.
— 18 nov. 1886.

M. M.

1 ^{er}	Dureau	Combescuré
2 ^e	-	Marion
3 ^e	-	Mazeau
4 ^e	-	Ed. Charton
5 ^e	-	Schuelcher
6 ^e	-	J. Labiche
7 ^e	-	Barthélemy St-Kitaie
8 ^e	-	de Voisins-Lavermine
9 ^e	-	A. Mathey

2^e registre.



124 S 565



Adopté le
8 février 1887.



^

Séance du 18 Novembre 86.

La séance est ouverte à 7^h sous la présidence de M. Schœlcher.
Tous les membres sont présents à l'exception
de M. Voisins secrétaire.

M. E. Labute secrétaire, rapporteur de la première
proposition donne lecture de la rédaction
adoptée par la chambre et expose les
modifications apportées au texte voté par
le Sénat -

Après un échange d'explications entre les
membres de la Commission, il est décidé
à l'unanimité:

1^o que la Commission adopte les modifications
de rédaction proposées par la ~~Commission~~
sauf les mots "après" pour "incrimination"
ou "incrimination", légers tout au point de
vue des établissements d'instruction
publique ou à des sociétés, suscités (article 3.)

2^o nomme M. Emile Labute ~~pour~~ rapporteur,
se réservant à reproduire dans son prochain
travail, l'exposé et les considérations générales
de son premier rapport qui est épuisé - ;
et à expliquer que la disposition retranchée
du projet de la chambre est inutile et
peut avoir des inconvénients en l'absence
d'un règlement de police des mesures
relatives à l'incrimination.

La séance est levée à deux heures

Le secrétaire

Le Président

E. Labute

2

Séance du 25 Janvier 1887.

La séance est ouverte à 1^{h.} 1/4.

M^r Labiche donne lecture du projet
de rapport, dont des épreuves ont été
distribuées avant la séance aux membres
de la Commission.

Le rapport est approuvé.

Une conversation singulière sur les circonstances
de fait qui peuvent être considérées,
comme un acte de révocation tacite.

La Commission est unanime à reconnaître
que la question est uniquement une
question de fait qui doit être laissée
à l'appréciation des magistrats.

La séance est levée à 2 heures.

Le Secrétaire

Guenebaud

Taney

to

9